



N°62 - juin 2015 -

Les décisions du Conseil Municipal

Séance du 22 juin 2015

Logement communal: Décompte final des charges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- fixe le reliquat des charges locatives, pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 31 mai 2015, pour le logement situé 20 rue Haute à Minversheim, comme suit :
 - frais de chauffage : 425,80 €
 - eau et assainissement : 225,36 €
 - électricité : 553,18 €
- soit un total de 1 204,34 € duquel il faut déduire l'avance sur charges de 600 € payée pour la même période. **Le solde à acquitter est de 604,34 €.**

Communauté de Communes du Pays de la Zorn : création d'une commune nouvelle

Le Maire informe les élus que l'Etat poursuit les réformes territoriales et que la loi du 16/12/2010 définit les modalités de création de Communes Nouvelles. L'objectif du Gouvernement étant de réduire le nombre de communes en France, la loi du 16 mars 2015 améliore le dispositif et tend à accélérer le processus par des incitations financières au 1^{er} janvier 2016.

Le débat a donc été lancé au sein de l'intercommunalité pour expliquer d'une part les enjeux et définir une stratégie politique d'autre part. Il est ressorti de cette réunion de travail que la transformation de la Communauté de Communes en Commune Nouvelle serait la plus pertinente, plus particulièrement dans le domaine financier.

Cependant, cette proposition ne semble pas avoir la faveur de la majorité des élus qui estiment que les concitoyens, les services administratifs et techniques ne sont pas disposés à une telle mutation en l'espace de 6 mois. C'est pourquoi, les communes se concertent sur les bassins de vie, les objectifs communs, les réalités géographiques, administratives, culturelles et les affinités des populations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- estime que les conditions et les positions des différents acteurs ne sont pas remplies pour faire aboutir dans l'état le projet de commune nouvelle,
- s'oppose à l'adhésion à une commune nouvelle issue de l'ensemble des collectivités de la CCPZ comme le demande son Président,
- décide de se laisser un délai de réflexion et se positionnera sur le rapprochement éventuel avec une commune limitrophe avant la fin de l'année 2015.

Déclarations d'intention d'aliéner

Le Maire soumet aux Membres du Conseil Municipal les déclarations d'intention d'aliéner suivantes :

- concernant la parcelle située lieu-dit « Graefte » d'une surface de 0,97 ares
- concernant le bien immobilier situé 92 rue de l'Eglise d'une surface de 2,34 ares.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide de renoncer à exercer son droit de préemption urbain concernant ces ventes.

Ecole Maternelle : mise aux normes accessibilité

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- décide d'effectuer les travaux de mise aux normes d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite de l'école maternelle de Minversheim,
- retient les entreprises suivantes pour les montants estimatifs de :
 - MSP : Garde corps : 600,00 € HT
 - WICKER : Rectification du profil de l'accès PMR : 2 541,50 € HT
 - SIGNAUX GIROD : marquages au sol : 627,50 € HT
 - CONCEPT HABITAT : Mise aux normes escalier : 2 258,75 € HT
 - DOLLINGER : mise aux normes toilettes : 1 838,95 € HT
 - STARK : stabilisation accès cour d'école 895,00 € HT
 - Dépenses imprévues : 1 000,00 € HT
- autorise le maire à demander les subventions réglementaires et à signer tout document administratif y relatif, notamment les autorisations de travaux.
- Adopte le plan de financement suivant :
 - Coût total de l'opération 9 761,70 € HT
 - Réserve parlementaire Guy-Dominique KENNEL: 3 600,00 €
 - DETR (35,3801%): 3 100,00 €
 - Fonds propres de la commune: 3 061,70 € HT

Rue Principale 3^{ème} tranche des travaux de voirie

Vu le projet d'aménagement (avant-projet sommaire) présenté par le bureau d'études BEREST et portant

- a) sur les travaux relevant de la commune : aménagement et réaménagement des caniveaux et trottoirs, mise en souterrain du réseau téléphonique, création d'un îlot pour ralentir la circulation etc... et estimés à 219 028,50 € HT
- b) sur les travaux d'aménagement d'un tronçon de la RD69 relevant du Conseil Général et estimés à 20 972,50 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- approuve le projet d'aménagement et de mise en sécurité de la RD 69 à l'entrée de Minversheim conformément aux plans et devis présentés par le Bureau BEREST sous réserve du respect des prescriptions du Conseil Départemental ;
- autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'œuvre avec le bureau d'études Berest pour un montant de 10 368 € HT,
- précise que la réalisation des travaux sera conditionnée par l'obtention du financement du CG67 acté dans le contrat de territoire ;
- autorise le Maire à signer avec le Conseil Départemental :
 - o une convention de délégation d'ouvrage
 - o une convention d'entretien et de financement pour la répartition des coûts entre les deux entités ;
- demande au Conseil Départemental l'obtention de l'accord de voirie ;
- charge le Maire de solliciter les subventions réglementaires ;
- autorise le Maire
 - o à lancer le moment venu, les consultations d'entreprises
 - o à signer les actes administratifs relatifs à ces projets
- adopte le plan de financement suivant :
 - o Coût total de l'opération : 240 001,00 € HT
 - o Part départementale : 20 972,50 € HT
 - o CG67 subventions : 32 000,00 €
 - o Commune : fonds propres+emprunt : 187 028,50 € HT

Le Maire informe que les plans des travaux sont visibles en mairie pendant les heures de permanence du secrétariat.

Mise en place d'un but de basket

Vu la vétusté du but de basket de la salle polyvalente, le Conseil Municipal a décidé son remplacement et a retenu l'entreprise Casal Sport d'Ernolsheim, pour un montant total de **522 € HT**.

Subvention pour voyage scolaire

Suite à une demande de la directrice de l'école élémentaire concernant la volonté de l'hébergeur du séjour à Préfaillies d'être réglé avant leur arrivée, les membres du Conseil Municipal, après avoir vérifié le nombre de participants, ont décidé de verser la subvention de **877,50 €** sans délai. Cette délibération remplace celle du 20 avril 2015.

Divers

Collecte déchets dangereux des ménages



INFORMATION IMPORTANTE/À NOTER DANS VOTRE AGENDA
Collecte exceptionnelle des DÉCHETS DANGEREUX des MÉNAGES
le 19 septembre 2015

La Communauté de Communes du Pays de la Zorn organise une campagne gratuite de collecte des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) le samedi 19 septembre 2015 sur la déchetterie professionnelle de la société EDIB (Tél : 03.88.89.00.71. / Horaires d'ouverture : 8h-12h et 13h30-17h) située Z.A. Quai du Canal à Hochfelden (à proximité de BÉTON FEHR).

Quels déchets sont réceptionnés ?

- ✓ Peintures, solvants, vernis
- ✓ Déchets chlorés (trichloréthylène...)
- ✓ Déchets phytosanitaires (pesticides, engrais,...)
- ✓ Liquides acides (produits corrosifs,...)
- ✓ Liquides basiques (eau de javel, décapants,...)
- ✓ Néons et lampes

Vie associative

L'**ASCLM** vous annonce la reprise de la section gym tous les mardis de 20h30 à 21h30 à la salle polyvalente de Minversheim ! Au programme : cardio, renforcement musculaire, Zumba, etc.

Les cours commenceront dès le **mardi 1er septembre 2015** !

N'hésitez pas à venir nombreuses et nombreux, une première séance d'essai est offerte !

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez contacter Muriel GAAB au 06.66.91.29.16

Karaté Club de Minversheim

Les inscriptions pour la prochaine saison s'effectueront les **1^{er} et 2 septembre 2015** entre **18h et 20h**, à la Salle Polyvalente. Les cours reprendront à partir du **8 septembre 2015** aux horaires habituels.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez- vous adresser à M. André SCHMITT : 06.67.97.59.61 ou 03.88.51.53.59.

Don du sang : création d'une nouvelle association



Les membres du comité et les élus des 3 communes.

Lors de l'assemblée générale constitutive du 2 juin 2015, l'association pour le don de sang bénévole de Minversheim-Alteckendorf-Ettendorf et Environs a vu le jour. Mr Gérard LANG d'Ettendorf a été élu Président, Mme et M. Steinberger de Minversheim occupent respectivement les postes de vice-président et trésorier. Nous souhaitons à cette jeune association un succès grandissant. La collecte du 8 juin 2015 a drainé **81 donneurs** et la collation servie par les membres du comité fut très appréciée. La prochaine collecte aura lieu le **mardi 11 août 2015**. Continuez à venir nombreux ! Votre don peut sauver des vies.

Remerciements

La commune tient à remercier l'**Entreprise STARK** pour le prêt à titre gracieux des barrières de protection qui ont permis de sécuriser le trottoir de la rue de l'église.

Presbytère

RAPPEL : il est interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans l'enceinte du presbytère. Merci aux parents de veiller à l'application de cette consigne. Les gendarmes effectueront des rondes et seront amenés à verbaliser les contrevenants.

Entente Musicale Double M

L'école de musique de l'Entente double M était fière de participer à la fête de la musique le dimanche 21 juin organisée par les *Vehrele* et la *Batterie Fanfare* à Hochfelden. Les jeunes se sont produits sur scène pendant une bonne demi-heure sous les applaudissements du public.

Pour clôturer l'année, leur directeur, Benoît KUHN, a organisé une sortie au Bowling star à Brumath. Les jeunes se sont amusés lors d'une partie de bowling et de laser quest, et ont passé un bon après-midi !



L'entente double M vous invite pour sa fête d'été le **samedi 29 août 2015** à la salle polyvalente à **partir de 18 heures**. L'animation sera assurée par l'harmonie d'Ingenheim, la musique de Froeschwiller ainsi que la participation exceptionnelle de ABM (Arelser Büre Musik)

Pendant la soirée vous pourrez déguster des tartes flambées et des grillades.

SDEA : Travaux Rue Principale

Le démarrage des travaux de remplacement des conduites sur la portion de la rue Principale allant du rond-point vers la sortie Mommenheim initialement prévu le 6 juillet prochain, est reporté au **17 août 2015**. Une circulation alternée sera mise en place pour une durée d'environ 5 semaines.

Cérémonie de commémoration du 14 juillet 2015

A l'occasion des cérémonies du 14 juillet 2015, à 11h15 après l'allocution de M. le Maire, une gerbe sera déposée au monument aux morts. Cette cérémonie, rehaussée par la présence du Corps des Sapeurs-Pompiers de Minversheim et de l'entente Double M, sera suivie de la remise de la distinction d'Adjoint au Maire Honoraire à M. Claude Fournaise.

La Commune invite l'ensemble de la population au verre de l'amitié qui s'en suivra, à la salle polyvalente, Rue du Stade.



Le Maire, les Adjointes et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent de passer d'agréables vacances !

Infos pratiques

Mairie :

Secrétaire : Sandrine Sneij

Tél. : 03.88.51.62.63

Courriel : mairie.minversheim@payszorn.com

Site Internet : <http://minversheim.payszorn.com/>

Permanences :

Mardi : 17h à 19h

Mercredi : 15h à 17h

Vendredi : 17h à 19h

Nous vous demandons de bien vouloir respecter strictement ces horaires

Le maire ou un adjoint sera présent pour répondre à vos questions. Possibilité de prendre rendez-vous.

Pour contacter :

Le Maire :

Bernard Lienhard 03.88.51.68.06

bernard.lienhard@estvideo.fr

Les Adjointes :

Yvette Holtzmann 03.88.51.65.96

yvette.holtzmann@orange.fr

Annette Epp 06.32.53.04.60

annetteepp@free.fr

Franck Lang 06.85.58.20.42

franlang@estvideo.fr

N° d'urgence :

Samu : 15 en cas de doute, n'hésitez pas, un médecin vous répondra.

Police : 17

Pompier : 18

Electricité : dépannage réseau : 03.88.18.74.00

S.I.C.T.E.U. (urgence technique) : 08.10.895.895

Syndicat des Eaux et de l'assainissement (urgence technique) : 03.88.19.97.09

Point lecture :

Ouvert au public les 1^{er} et 3^{ème} samedis du mois de 14h à 15h. Adultes, jeunes et enfants ont, grâce au travail des bénévoles, la possibilité d'emprunter des ouvrages qui ont été sélectionnés à la bibliothèque départementale de prêt. **Le fonds documentaire est renouvelé régulièrement.**

